

Luxembourg, le 16 avril 2021

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ du * fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024. (5797TNA)**

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(13 avril 2021)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet de fixer les dates des vacances et les congés scolaires pour le système scolaire luxembourgeois ainsi que pour le « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Le calendrier des vacances et congés scolaires du « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » diffère de celui des lycées luxembourgeois, étant donné qu'il s'agit d'un lycée binational dont le calendrier précité nécessite l'accord des autorités sarroises et luxembourgeoises. Selon « l'exposé des motifs », le présent projet de règlement grand-ducal trouve l'accord des autorités sarroises.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler quant au projet de règlement grand-ducal sous avis. Toutefois, elle se réserve le droit de revenir, le cas échéant, dans le cadre de publications ou d'avis ultérieurs, sur le sujet de l'organisation du rythme scolaire dans le contexte de la présente crise sanitaire, cette dernière ayant provoqué des pertes d'apprentissages dans le chef des élèves et étudiants qui, de la sorte, rendent leur intégration sur le marché de travail plus complexe et leurs perspectives socio-économique plus mitigées.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

TNA/NMA

¹ [Lien vers le texte du projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)